



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Agent environnement, spécialité espaces verts

Lieu d'exercice du poste : Territoire communal

Filière : Technique

Grade : Agent de maîtrise

Niveau de responsabilité : Agent d'application

Direction de rattachement : Direction des services techniques

Temps de travail : temps complet

Moyens matériels : véhicule de service pendant les heures de travail

RELATIONS HIERARCHIQUES : sous la responsabilité directe du chef d'équipe environnement

MISSIONS PRINCIPALES : Agent d'entretien référent sur 4 équipements communaux. Exécute les travaux d'entretien courant pour maintenir la qualité du patrimoine espaces verts afin d'assurer à l'usager des conditions de sécurité et de confort dans le respect des normes écologiques. Il intervient également pour participer aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien.

Activités régulières :

- Entretien journaliers de 4 sites (ancien cimetière et nouveau cimetière paysager, Plaine de Jeux et Parc des Impressionnistes – liste non exhaustive) comprenant la tonte, la taille des vivaces et arbustes, l'arrosage, le ratissage des allées, le ramassage des feuilles, la collecte et sortie des poubelles et toutes sujétions... ;
- Assurer la propreté générale des sites ;
- Débroussaillage, désherbage et déneigement ;
- Nettoyage et entretien des outils et équipements mis à disposition ;
- Signalement aux services concernés de toutes dégradations des équipements (jeux, éclairage public, sépultures, ...)

Activités secondaires (en détachement) :

- Tronçonnage ;
- Participation aux travaux de déneigement (sablage hivernal) ;
- Renfort et polyvalence auprès de l'ensemble de la direction des services techniques et des autres services communaux ;
- Participations à des missions spécifiques : manifestations organisées par la Ville ou sur son territoire.

CAPACITÉS ET QUALIFICATIONS REQUISES POUR EXERCER CES MISSIONS :

- Niveau CAP/BEP Espaces Verts ;
- Connaissances en végétaux, en gestion différenciée et en méthodes alternatives ;
- Travail en autonomie ;

- Utilisation des équipements motorisés professionnels (tondeuse, débroussailleuse, soufflette...) dans le respect des règles de sécurité ;
- Permis B exigé ;
- Obligation de porter les EPI : chasuble, chaussures de sécurité, gants ;
- Ponctualité, rigueur, sens de l'organisation et esprit d'équipe ;
- Sens de la hiérarchie, savoir rendre compte ;
- Avoir le sens du service public et la confidentialité ;
- Se montrer rigoureux, faire preuve de détermination, d'empathie et de diplomatie

Contraintes :

- Travail en extérieur toute l'année
- Port de charges

HORAIRES DE TRAVAIL :

Cycle hebdomadaire de 38h sur les horaires suivants :

Le lundi : 8h00-12h00/13h00-17h00

Du mardi au vendredi : 08h30 – 12h00 /13h00 – 17h00

Horaires réguliers avec possibilité d'amplitude en fonction des obligations du service

Possibilité de faire des astreintes hebdomadaires